

Décision Modificative n° 2

Budget Principal - Exercice 2019

A V I S



14 Octobre 2019

Président de la Commission Finances et Fonctionnement
Jacques CABUZEL

Assisté de Christiane GAU

Rapporteur
Didier ROULET

Avis adopté à la majorité par 126 voix (une abstention du groupe Solidaires)

dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Objet de la Décision Modificative n° 2

La Décision Modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2019 a pour objet :

- Des révisions à la hausse de recettes
- Des dépenses nouvelles en AP et en CP
- Des ajustements techniques (transferts de chapitre à chapitre)

2. Avis du CESER

L'inscription des recettes exceptionnelles de 9.6 M€ en section de fonctionnement suscite l'interrogation.

Il s'agit, d'une part, de 3.8 M€ dont la nature n'est pas précisée, d'autre part, pour 5.8 M€, du reversement d'avances remboursables.

S'agissant du « reversement d'avances remboursables », la somme de 5.8 M€ devrait représenter un flux de trésorerie et non une recette, sauf à considérer que ces sommes avaient été provisionnées ou passées en pertes au cours d'exercices précédents.

Le CESER relève également le travail d'apurement des stocks d'AP et d'AE :

- 38.6 M€ sur un stock d'AP restant à financer de 2.169 Md€ au Compte Administratif 2018
- 6.3 M€ sur un stock d'AE restant à financer de 1.782 Md€ au Compte Administratif 2018,

Il aurait été utile de présenter une synthèse indiquant les arbitrages qui ont été menés, pour connaître quels secteurs, quelles politiques ou quelles actions ont fait l'objet d'un abandon ou d'un report.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com